



KINNEAR'S MILLS

**Province de Québec  
Municipalité de Kinnear's Mills  
Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

Que lors de la session ordinaire du conseil, qui sera tenue le 6 mai 2024, le conseil va étudier la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no. 264, qui a été transmise par la Municipalité de Kinnear's Mills concernant un terrain situé sur la rue Guy, laquelle consiste en ce qui suit :

Aménager une aire de stationnement empiétant à 47% dans la superficie de la cour avant;

L'article 4.6.1 du règlement de zonage autorise l'aménagement de cases de stationnement dans la cour avant pourvu que les cases et les accès n'occupent pas plus de 30 % de la superficie de la cour avant;

Avis est en outre donné, que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Kinnear's Mills ce 23<sup>e</sup> jour d'avril deux milles vingt-quatre.

Alexandra Gosselin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Alexandra Gosselin, directrice générale de la Municipalité de Kinnear's Mills, 120, rue des Églises, certifie sous serment d'office que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du code municipal.

Signé à Kinnear's Mills à 15 h 25 ce, 23 avril 2024.

Alexandra Gosselin, directrice générale/secrétaire-trésorière